



# PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET DU PRÉFET**  
**Direction des sécurités**

## **Arrêté du 16 octobre 2020** **portant fermeture administrative de l'établissement** **Aquanova América situé 50 Quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges (88 100)**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de la santé publique, notamment son article L3131-1 ;
- Vu le code civil, et notamment l'article 1;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, notamment son article 3 ;
- Vu le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de Préfet des Vosges ;

Considérant qu'en application de l'article L3131-1 du code de la santé publique, le ministre a habilité le représentant de l'État territorialement compétent à prendre toutes les mesures d'application de ces dispositions, y compris des mesures individuelles.

Considérant que, eu égard à sa propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles, l'épidémie de Covid-19 constitue une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population. Que des mesures strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu peuvent être prises.

Considérant que le taux d'incidence du virus pour 100 000 habitants est en constante augmentation depuis le 9 octobre 2020 dans le département des Vosges ;

Considérant le diagnostic posé par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est le 16 octobre 2020, tel qu'il figure en annexe du présent arrêté, faisant état de 10 cas Covid-19 positifs avérés au sein de l'établissement Aquanova América situé 50 Quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges (88 100);

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet des Vosges;

**Arrête**

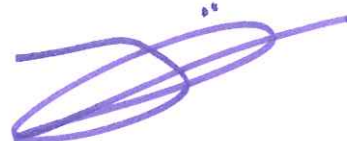
**Article 1<sup>er</sup>** - L'établissement Aquanova América situé 50 Quai de la Résistance à Saint-Dié-des-Vosges (88 100), est fermé à compter du 17 octobre 2020, jusqu'au 26 octobre inclus

**Article 2 – La Sous-Préfète de Saint-Dié-des-Vosges, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Vosges**, la responsable territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est , le maire de Saint-Dié-des-Vosges, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté;

**Article 3** – Le présent arrêté est publié au registre des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

**Article 4** – Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois de sa notification.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Ottman ZAÏR